

NIVEAU TERMINALE - RÉUNION DE MI-ANNÉE

Lundi 13 février 2023



**PHASE DE FORMULATION DES VOEUX ET DE
FINALISATION DU DOSSIER**

À J-24 de la fin de la phase de saisie des voeux



62 %

Des élèves ont créé leur dossier

34%

Des élèves ont saisi leurs premiers voeux

Le calendrier 2023 en 3 étapes

Début Nov. 2022 > Janvier 2023
Je m'informe
et découvre les formations

1

18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023
Je m'inscris pour formuler mes vœux
Jusqu'au 6 Avril 2023
Je finalise mon dossier

2

1er Juin 2023 > 13 Juillet 2023
Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début
Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Judi 9 Mars 2023 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

S'inscrire sur Parcoursup

>Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

>L'INE (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : **vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup.** Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)
- > Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** dans le cadre de **vœux multiples** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune contrainte de hiérarchisation pour éviter toute autocensure

Conseil : diversifiez vos vœux et formulez-en un maximum

Les vœux multiples

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (*exemple : le vœu multiple CPGE MPSI qui regroupe tous les établissements proposant cette voie à l'échelle nationale*)
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

Les formations à voeux multiples sans dossier unique

> Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- > Les **DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- > Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > Les **CPGE** regroupées par **voie** à l'échelle nationale
- > Les **EFTS** regroupés par **diplôme d'État** à l'échelle nationale
- > Les **DNA** proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention** à l'échelle nationale

Les formations à voeux multiples avec dossier unique

> Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- > **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- > **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- > **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- > **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**
- > **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.

Les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors.
- > Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Secteur géographique Ile-de-France : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Date limite pour formuler vos vœux

> Jeudi 9 mars 2023

(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité
- > **Pas de saisie à réaliser** :
 - > ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier
 - > vous pourrez les vérifier début avril.
 - > en cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le conseil de classe de fin de 2e trimestre examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin



LE CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE

Calendrier de fin d'année de Terminale



| | MARS | | | | AVRIL | | | MAI | | | JUIN | | | | |
|---|-------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------|-------------|--------------------|------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------|-------------|
| | 06 AU 10/03 | 13 AU 17/03 | 20 AU 24/03 | 27 AU 31/03 | 03 AU 07/04 | 10 AU 14/04 | 17 AU 21/04 | 09 AU 12/05 | 15 AU 17/05 | 22 AU 26/05 | 30/05 AU 02/06 | 05 AU 09/06 | 12 AU 16/06 | 19 AU 23/06 | 26 AU 30/06 |
| ENTRAINEMENTS | | | | | | BAC BLANC DE PHILO. | | | GRAND ORAL BLANC | | | | | | |
| ÉPREUVES OFFICIELLES | | ORAUX LLCE | ÉPREUVES ÉCRITES DE SPÉCIALITÉS | ECE SVT PC & ÉPR. PRAT. NSI | | | | ÉVAL. ORALE DE DNL | EPS CCF3 | EPS RATTRAPAGE | ÉPREUVES DE REMPLACEMENT | ÉPREUVE ÉCRITE DE PHILO | GRAND ORAL | | |
| PARCOURSUP | FIN DE SAISIE DES VOEUX | | | | FIN DE CONFIRM. DES VOEUX | | | | | RÉUNION PHASE D'ADMISSION | PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION | | | | |
| AUTRES ÉVÈNEMENTS | | CONSEILS FIN T2 | | CONSEILS PARCOURSUP | | BERLIN | | | | CONSEILS FIN T3 / LSL | | | | | |
| ÉPREUVES CANDIDATS EXTÉRIEURS / INDIVIDUELS | | | ÉPREUVES ÉCRITES DE SPÉCIALITÉS | | | | | | | | ÉPREUVES ÉCRITES LVA / LVB | ÉPREUVES ORALES LVA / LVB | ÉPREUVE ÉCRITE DE PHILO | GRAND ORAL | |

L'ÉPREUVE ORALE TERMINALE DITE « GRAND ORAL »

Épreuve du grand oral : définition et objectifs



- Entre le lundi 19 et le lundi 26 juin 2023
- Épreuve individuelle.
- Préparation : 20 minutes. Durée : 20 minutes.
- L'épreuve permet au candidat de montrer **sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante.**
- Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une **argumentation**, et de montrer **comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.**

Épreuve du grand oral : phase préparatoire

- 
- Le candidat présente au jury **deux questions**, qui doivent obligatoirement porter sur les deux enseignements de spécialité.
 - Le jury choisit **une des deux questions**.
 - Le candidat dispose de **20 minutes de préparation**. Il peut réaliser un support qui sera remis au jury.

Épreuve du grand oral : déroulement



- **Premier temps : présentation de la question (5 minutes)**
 - Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question, puis il la développe et y répond.
 - Exposé debout, avec les éventuelles notes prises par le candidat pendant la phase de préparation.
 - Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.
- **Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes)**
 - Le jury interroge le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée.
 - Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Épreuve du grand oral : déroulement



■ Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 minutes)

- Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.
- Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.
- Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations.

Épreuve du grand oral : composition du jury

- 
- Deux professeurs de disciplines différentes
 - l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat ;
 - l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste.
 - Les examinateurs ne peuvent être les enseignants de l'élève.

Épreuve du grand oral : les « questions »

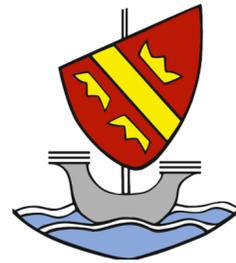
- 
- Définies par les élèves.
 - Adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal.
 - Singulières et personnelles, pour favoriser l'engagement du candidat et le rendre plus convaincant lors de sa présentation.
 - L'élève doit pouvoir exposer :
 - les enjeux intellectuels généraux de la question, qui font qu'elle mérite qu'on l'approfondisse et qu'on la problématise
 - les enjeux que cette question revêt à ses yeux : en quoi la question fait sens pour lui.
 - Simples questions de cours à réciter non adaptées. Questions riches qui nécessitent des recherches personnelles et la mobilisation de savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la scolarité.

Épreuve du grand oral : l'évaluation

- 
- solidité des connaissances du candidat
 - capacité à argumenter et à relier les savoirs
 - esprit critique
 - précision de l'expression
 - clarté du propos
 - engagement dans la parole
 - force de conviction



DES QUESTIONS



École alsacienne - 13 février 2023